



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

ARRÊTE
**définissant les secteurs où la présence de la loutre
ou du castor d'eurasie est avérée dans le département d'Indre-et-Loire
pour la campagne 2023-2024**

Le préfet d'Indre-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2023 donnant délégation de signature à Madame Corinne BIVER directrice départementale des territoires d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 modifié fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L 427-8 du Code de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 septembre 2016 pris pour l'application de l'article R.427-6 du Code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain ;

Vu les suivis réalisés par l'OFB permettant d'identifier les indices de présence du castor d'Eurasie et de la loutre sur les cours d'eau du département d'Indre-et-Loire afin de délimiter leur aire de répartition ;

Vu l'avis émis par la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage en date du 27 avril 2023 ;

Vu la consultation du public concernant les décisions ayant une incidence sur l'environnement qui s'est déroulée du 2 mai 2023 au 22 mai 2023 ;

Considérant que le projet du présent arrêté, mis à la disposition du public dans les conditions prévues au II de l'article L. 120-1 du Code de l'environnement a permis d'effectuer des corrections administratives des communes identifiées et l'objet que d'observations à caractère général sur l'actualisation de la liste ;

Considérant qu'il y a lieu de définir annuellement les secteurs dans lesquels la présence de la loutre ou de castor d'Eurasie est avérée ;

Sur proposition de la Directrice départementale des territoires d'Indre-et-Loire :

ARRÊTE

Article 1^{er} : La présence du castor et de la loutre est avérée dans les communes d'Indre-et-Loire, voire la liste des communes et les cartes figurant en annexe, pour la période allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

Article 2 : Sur le territoire de ces **160 communes** conformément à l'article 3 de l'arrêté du 8 juillet 2013 susvisé, l'usage des pièges de catégorie 2 et 5 est interdit sur les abords des cours d'eaux et bras morts, marais, canaux, plans d'eaux et étangs, jusqu'à la distance de 200 mètres de la rive, exception faite du piège à œuf placé dans une enceinte munie d'une entrée de onze centimètres par onze centimètres.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le préfet d'Indre-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La secrétaire générale de la Préfecture, les sous-préfets des arrondissements de Chinon et de Loches, la directrice départementale des territoires, les maires du département, le colonel commandant le groupement de gendarmerie d'Indre-et-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique, le chef du service départemental de l'office français pour la biodiversité, le président de la fédération départementale des chasseurs d'Indre-et-Loire, ainsi que les bénéficiaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans toutes les communes du département.

Tours, le 31 mai 2023

Signé

ANNEXE

Liste des communes d'Indre-et-Loire avec présence avérée de castor d'Europe ou de Loutre. Campagne cynégétique 2023/2024

liste des communes d'Indre-et-Loire avec : Présence avérée de loutre et/ou castor

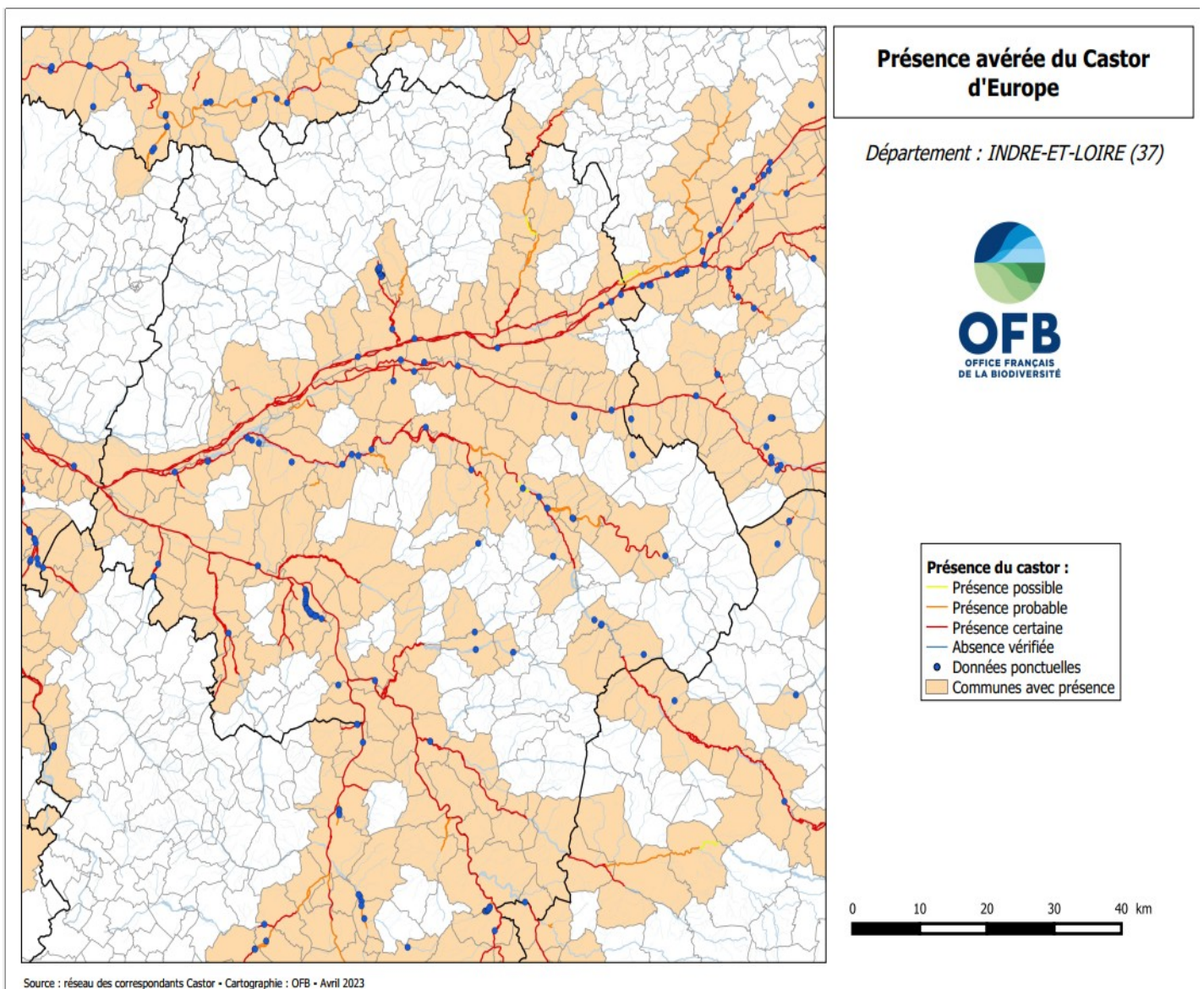
Abilly	Cravant-les-Côteaux	Ports-sur-Vienne
Amboise	Crissay-sur-Manse	Pouzay
Anché	Crouzilles	Preuilly-sur-Claise
Antogny-le-Tillac	Descartes	Pussigny
Artannes-sur-Indre	Dierre	Reignac-sur-Indre
Assay	Epeigné les Bois	Reugny
Athée-sur-Cher	Esvres	Richelieu
Auzouer-en-Touraine	Fondettes	Rigny-Ussé
Avoine	Francueil	Rilly-sur-Vienne
Avon-les-Roches	Genillé	Rivarennnes
Azay-le-Rideau	Huismes	Rivière
Azay-sur-Cher	Joué-lès-Tours	Rochechouart
Azay-sur-Indre	La Celle-Saint-Avant	Saché
Ballan-Miré	La Chapelle-aux-Naux	Saint Jean Saint Germain
Barrou	La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	Saint-Antoine-du-Rocher
Beaumont-en-Véron	La Chapelle-sur-Loire	Saint-Avertin
Berthenay	La Croix-en-Touraine	Saint-Branches
Bléré	La Guerche	Saint-Cyr-sur-Loire
Bossay-sur-Claise	La Membrolle-sur-Choisille	Sainte-Maure-de-Touraine
Boussay	La Riche	Saint-Epain
Braye-sous-Faye	La Roche-Clermault	Saint-Etienne-de-Chigny
Bréhémont	La Ville-aux-Dames	Saint-Genouph
Bridoré	Langeais	Saint-Germain-sur-Vienne
Candes-Saint-Martin	Larçay	Saint-Hippolyte
Cangey	Le Grand-Pressigny	Saint-Martin-le-Beau
Cérelles	Le Louroux	Saint-Pierre-des-Corps
Chambon	Lémeré	Saint-Quentin-sur-Indrois
Chambourg-sur-Indre	Lignières-de-Touraine	Saint-Règle
Champigny-sur-Veude	Ligré	Savigny-en-Véron
Chançay	Ligueil	Savonnières
Chanceaux-sur-Choisille	L'Île-Bouchard	Sazilly
Charentilly	Limeray	Sepmes
Chargé	Loches	Seuilly
Château-Renault	Lussault-sur-Loire	Souigny-de-Touraine
Chaumussay	Luynes	Tauxigny
Chaveignes	Marcé-sur-Esves	Tavant
Chédigny	Marcilly-sur-Vienne	Theneuil
Cheillé	Mettray	Thizay
Chemillé-sur-Indrois	Montbazou	Tournon-Saint-Pierre
Chenonceaux	Montlouis-sur-Loire	Tours
Chezelles	Monts	Trogues
Chinon	Mosnes	Truyes
Chisseaux	Nazelles-Négron	Vallères

Chouzé-sur-Loire
Cinçais
Cinq-Mars-la-Pile
Ciran
Civray-de-Touraine
Civray-sur-Esves
Cormery
Côteaux-sur-Loire
Courçay
Courcoué
Couziers

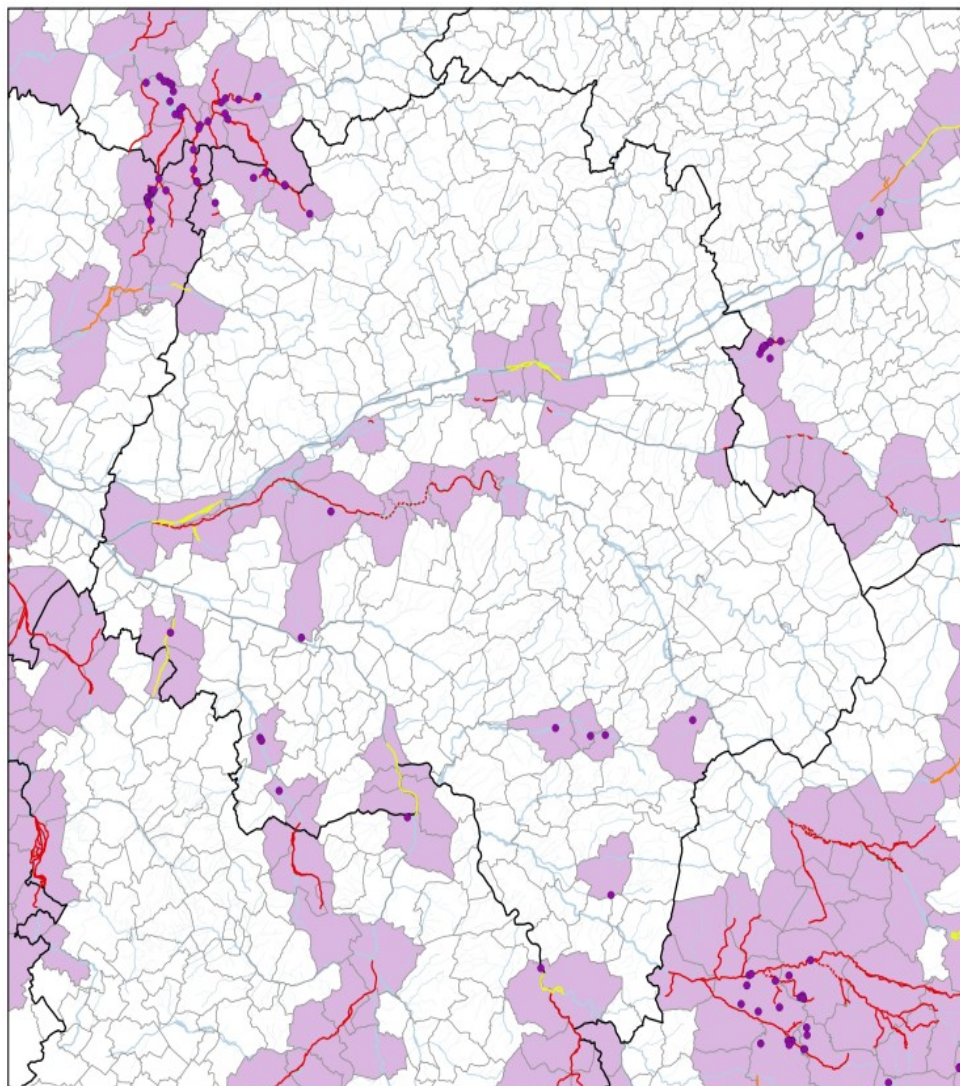
Neuillé-le-Lierre
Neuville-sur-Brenne
Noizay
Nouâtre
Nouzilly
Noyant-de-Touraine
Panzoult
Parçay-sur-Vienne
Pocé-sur-Cisse
Pont-de-Ruan

Veigné
Véretz
Verneuil sur Indre
Verneuil-le-Château
Vernou-sur-Brenne
Villaines-les-Rochers
Villandry
Villedomer
Vouvray
Yzeures-sur-Creuse

Carte des communes d'Indre-et-Loire avec présence avérée de castor d'Europe



Carte des communes d'Indre-et-Loire avec présence avérée de Loutre.

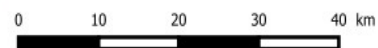


Présence avérée de la Loutre d'Europe

Département : INDRE-ET-LOIRE (37)



Présence de la loutre :
● Données ponctuelles
■ Communes avec présence



Source : réseau des correspondants Castor - Cartographie : OFB - Avril 2023

